

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Titre polyvalent de niveau 3 (anciennement V)
- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant au brevet de capitaine 200 pêche
- Fiche RNCP : [RNCP25325](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté modifié du 20 août 2015](#), relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 et ses [Annexes II et III modifiées](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du diplôme C.200
- [Arrêté modifié du 20 août 2015](#), relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 pêche et ses [Annexes II et III](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du module pêche

FINALITE(S)

- Le brevet de capitaine 200 pêche permet d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel et de direction conformément aux prérogatives qui lui sont associées :

- ✓ *Fonctions d'OCQP, de 2nd capitaine et de capitaine sur des navires de moins de 9 mètres, armés à la petite pêche en 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie de navigation ou sur des navires armés à la petite pêche, pêche côtière ou pêche au large, d'une longueur inférieure à 24 mètres, allant, au plus, à 100 milles des côtes, ou bien encore sur des navires armés aux commerces de jauge brute inférieure à 200 allant, au plus, à 20 milles des côtes*
- ✓ *Fonctions d'OCQP et de 2nd capitaine sur des navires de pêches côtières ou pêche au large d'une longueur inférieure à 24 mètres et navigant en eaux illimitées ou d'une longueur supérieure à 24 mètres et inférieure à 45 mètres, allant, au plus, à 100 milles des côtes*
- ✓ *Fonctions d'OCQM, de 2nd mécanicien, de chef mécanicien sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 Kw*
- ✓ *Fonctions sur des navires armés aux cultures marines de moins de 24 mètres*

- Le titulaire de ce brevet peut, dans le cadre de son évolution professionnelle, gravir les échelons en poursuivant un cursus de formation à la pêche, au commerce ou la plaisance. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [formations.mer.gouv.fr/](#) ou cliquer sur les liens suivants : [Cursus métiers filière professionnelle Pont](#), [Cursus filière professionnelle Machine](#)
En lien également : la [Fiche METIER « Capitaine sur navire de pêche »](#)

PUBLIC CONCERNE, CONDITIONS D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par [décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015](#), titulaire, soit d'un certificat de matelot pont, de matelot de quart passerelle ou de marin qualifié pont délivré conformément à l'arrêté du 18/08/2015, ayant effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois, soit d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 2 de l'annexe I de l'arrêté relatif au C.200 (arr. 20/08/2015) ou être titulaire de l'un des diplômes ou brevets mentionnés dans le tableau 1 de l'annexe I de l'arrêté relatif au C.200 pêche (arr. 20/08/2015) et désireuse d'exercer les fonctions associées au titre (petite pêche, pêche côtière et au large) dans les conditions et fonctions sont fixées par [décret n° 2015-723 du 24/06/2015](#)
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfm.fr

DUREE(S) DE FORMATION

- **626 h 30 (parcours maximum) dont :**
 - 612 h 30** de formation dispensée en centre, en continu et en présentiel (face à face)
 - 14 h 00** de formation à distance, via une plateforme, un PC ou tablette et connexion internet

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

■ Préparer le (la) stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 pêche, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS)

■ Formation modulaire ⁽¹⁾, théorique (57%) et pratique (43%), avec apport de connaissances, exercices, simulations. Divers environnements pédagogiques selon les enseignements : Salle de cours standard, salle Navigation, Ateliers Machines marines et Electricité, Salle Simulateur, milieu mer, bâtiment ou caisson feu ...

■ Modules de formation en blended-learning : « Intégration d'un nouveau membre d'équipage », « Energies de propulsion décarbonnées », « Pêche durable et responsable »

■ Groupe de 16 à 24 stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT CAPITAINES 200 PÊCHE		Durées		
Contenus	Sous-modules - Matières	face à face	à distance	TOTAL
Module P.1.1 Navigation	Navigation (90h), Stage Radar (18h), Météorologie (12h), Règles de barre (20h), Tenue de Quart (4h), Manœuvre (12h), Anglais SMCP (36h)	192 h	-	192 h
Module P.2.1 Manutent°, Arrimage ...	Description et construction (8h), Stabilité (8h), Sécurité (8h)	24 h	-	24 h
Md. M.1.1 Machines Marines	Moteurs Diesel et à allumage commandé (33h), Moteurs hors-bord (21h), Auxiliaires (15h), Sécurité (3h)	72 h	-	72 h
Md. M.2.1 Electricité	Lois générales de l'électricité (15h), Electricité de bord (18h)	33 h	-	33 h
Md. N.P.1 National Pont	Environnement réglementaire et rapport de mer	21 h	-	21 h
Module Pêche	Techniques de pêche (6h), réglementation des pêches (12h), Gestion d'un navire de pêche artisanale (10h), Traitement et conservation des captures (4h)	32 h	-	32 h
Modules STCW spécifiques	Certificat Général d'Opérateur (70h), Enseignement médical 2 (50h), Sécurité à bord des navires à passagers (SBNP 1, 3, 4) (17h30), C.A.E.E.R.S. (30h), Recyclage TIS (8h), Recyclage FBLL (14h)	189 h 30	-	189 h 30
Autres actions de formation	Md. "Intégration d'un nouveau membre d'équipage" (14h)	7 h	7 h	14 h
	Md. "Energies de propulsion décarbonnées" (7h)	3 h 30	3 h30	7 h
	Md. « Pêche durable et responsable » (7h)	3 h 30	3h30	7 h
Accueil – Positionnement	Accueil général (7h), Positionnement Pédagogique (3h30), Bilans - entretiens intermédiaires (4h)	14 h 30	-	14 h 30
Soutien	Soutien - Ateliers pédagogiques (P1- Nav. 14h)	14 h	-	14 h
Evaluations	4 CCF – contrôles en cours de formation (modulaires) : 4 h	*	-	*
	6 Epreuves finales modulaires (écrites et orales)	6 h 30	-	6 h 30
TOTAL Parcours maximum – Heures Stagiaire		612h30	14h00	626 h 30**

*Les heures CCF sont comprises dans les heures référentiel et ne sont donc pas à ajouter

**Cette durée de formation correspond au parcours de formation maximum d'un(e) stagiaire et peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e)

⁽¹⁾ Bien que modulaire, cette formation n'est pas nécessairement mise en œuvre par module sur l'ensemble de nos sites. Pour connaître les sites de formation pratiquant une planification modulaire, merci de nous contacter

CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN C.200 PÊCHE

- L'évaluation est composée de 4 épreuves en CCF et de 6 épreuves finales (écrites et/ou orales).
- Les modules P1.1/P2.1/NP1/M1.1/M2.1 et module Pêche sont réputés acquis dès lors que le candidat a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chacun des modules. En cas d'échec à l'un des modules, les modules acquis restent valables 5 ans, le candidat peut donc se représenter aux épreuves du module non acquis durant ce même laps de temps

CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS & TITRE CORRESPONDANT

- Pour se voir délivrer le **diplôme de capitaine 200**, le(la) candidat(e) doit :
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015
 - Avoir suivi les modules de formation correspondants au diplôme visé et justifier de leur acquisition
 - Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide
 - Être titulaire, à minima d'un certificat d'enseignement médical de niveau I, valide
 - Être titulaire, à minima d'un certificat restreint d'opérateur (CRO)
 - Être titulaire des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (NAVPA-X-A, NAVPA-X-C, NAVPA-X-D = SBNP 1, 3 et 4)
- Pour se voir délivrer l'**attestation d'acquisition du module Pêche**, le (la) candidat(e) doit avoir suivi la formation relative au module concerné et avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module concerné. Module pouvant également être acquis par voie de V.A.E.
- Le **brevet de capitaine 200 pêche** est, quant à lui, délivré à tout(e) candidat(e) satisfaisant aux conditions suivantes :
 - Être âgé(e) de 20 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet
 - Justifier des attestations et diplôme correspondants au titre visé (diplôme C.200 et attestation relative à l'acquisition du module pêche)
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret
 - Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité, en cours de validité
 - Être titulaire, à minima, du certificat à l'enseignement médical niv. I, en cours de validité
 - Être titulaire, à minima, du certificat restreint d'Opérateur, en cours de validité
 - Avoir accompli un temps de navigation effectif de 6 ou 12 mois selon le profil et le cursus du (de la) candidat.e au brevet (cf. arrêté)
- **Ce brevet est soumis à revalidation quinquennale**

INTERVENANT(E)S

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)

